

Système de suivi (WAP/GPRS) des autocars périurbains

Demande de subvention au titre du programme CITE Programmation 2004

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 23/12/03	favorable	séance du 29/01/04	favorable

Inscription budgétaire	
Proposition d'inscription Budget Annexe 2004 Imputation : 1383.815	Montant 50.000 €

Dans le cadre de l'instruction des dossiers CITE, un dossier de demande de subvention doit être déposé par chaque maître d'ouvrage auprès du Conseil Général pour attribution de la subvention précédemment programmée. Une délibération faisant état explicitement du plan de financement prévisionnel et en particulier des recettes attendues est nécessaire au montage dudit dossier de demande de subvention.

Dans le cadre du projet de programmation 2004, un dossier sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et concernant la compétence des « Transports et Déplacements » a été validé.

Système de suivi des autocars de Transport périurbain de la CAGB à l'aide d'Internet mobile :

Les dépenses liées à la réalisation des travaux s'élèvent à 200 000 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Etat :	24 500 € HT	12,25%
- Département du Doubs :	50 000 € HT	25,00%
- CAGB :	125 500 € HT	62,75 %

Montant prévisionnel des investissements : 200 000 € H.T., soit 239 200 € T.T.C

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assurera le financement de l'ensemble des dépenses T.T.C. après déduction des subventions obtenues, la T.V.A. étant estimée à 39 200 €.

Total des investissements pour 2004	Participation du Département	Participation de la CAGB
200 000 € HT	50 000 € HT	125 500 € HT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président